



Demande de propositions (RFP)

Soutenu par le ministère de l'agriculture des États-Unis

RFP No.: RFP-FFPr Mauritanie-2024-003
Date d'émission : 31 mai 2024
Période de questions/réponses : 10 juin 2024
Date et heure de clôture : 30 juin 2024 - 18h00 HNE

Demande de propositions pour l'évaluation des entrepôts frigorifiques mauritaniens

Chers candidats,

Partners of the Americas (POA) et le Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) ont le plaisir d'annoncer cet appel d'offres pour un fournisseur qui effectuera une évaluation de l'entreposage frigorifique en Mauritanie pour le projet USDA Food for Progress Mauritania (USDA FFPr Mauritanie).

USDA FFPr Mauritanie est un projet quinquennal d'environ 15 millions de dollars US mis en œuvre par Partners of the Americas. Les deux principaux objectifs de l'USDA FFPr Mauritanie sont 1) l'augmentation de la productivité agricole par l'adoption de méthodes et de technologies d'agriculture intelligente face au climat dans le secteur de l'horticulture et 2) l'augmentation du commerce agricole dans le secteur de l'horticulture. Un objectif clé du projet est d'améliorer la capacité post-récolte pour l'horticulture en Mauritanie. Cet objectif sera atteint grâce à des investissements stratégiques dans des entreprises de post-récolte et à une évaluation de la faisabilité de la chaîne du froid et du marché de la transformation.

L'objectif de cet appel d'offres est d'attribuer un seul contrat. Les propositions d'un montant supérieur à 275 000 USD ne seront pas examinées et les propositions inférieures à ce montant seront évaluées sur la base de leur valeur technique et de leur rapport coût-efficacité.

L'USDA et la POA se réservent le droit de financer tout ou partie des propositions soumises à l'examen. Veuillez vous référer à ce qui suit pour une déclaration complète des objectifs et des résultats attendus.



Numéro de l'appel d'offres :	RFP-FFPr Mauritanie-2024-003
Description :	Évaluation de l'entreposage frigorifique en Mauritanie
Date d'émission :	31 mai 2024
Date limite de remise des propositions :	30 juin 2024 - 18h00 EST
Date limite pour les questions :	10 juin 2024 - 18h00 EST
Courriel pour les questions :	procurementmauritania@partners.net
Courrier électronique pour les propositions :	procurementmauritania@partners.net
Financé par :	Département de l'agriculture des États-Unis (USDA)
Mis en œuvre par :	Partenaires des Amériques (POA)
Type de bourse prévu :	Bon de commande à prix fixe
Méthode de sélection des sources :	L'attribution du marché se fera sur la base de la méthode de la meilleure valeur (Trade Off). Le marché sera attribué à l'offrant responsable et raisonnable qui présente le meilleur rapport qualité/prix pour POA et son client en combinant des facteurs techniques et des facteurs de coût/prix.



Table des matières

Exigences en matière d'éthique et de conduite professionnelle.....	1
Section I : Objet	2
Section II : Instructions générales aux offrants.....	2
Section III : Informations sur l'éligibilité	3
Section IV : Informations sur l'attribution et évaluation.....	9
Section V : Demande et soumission.....	10
Section VI : Conditions générales.....	11
Annexe A	13
Annexe B.....	14



Éthique et conduite professionnelle Exigences

Partners of the Americas Inc. (POA) s'engage à faire preuve d'intégrité en matière de passation de marchés et de contrats, et ne sélectionne ses fournisseurs que sur la base de critères commerciaux objectifs, tels que le prix et la valeur technique. POA attend de ses fournisseurs qu'ils respectent ses normes de conduite professionnelle. La POA ne tolère pas la fraude, la collusion entre les soumissionnaires, la contrefaçon des propositions ou des offres, ou la corruption. Toute entreprise ou personne qui enfreint ces règles sera exclue de cette acquisition et des futures opportunités d'acquisition, et l'USDA et le Bureau de l'inspecteur général pourront en être informés.

Il est strictement interdit aux employés et agents de la POA de demander ou d'accepter de l'argent, des honoraires, des commissions, des crédits, des cadeaux, des pourboires, des objets de valeur ou des compensations de la part de vendeurs ou de fournisseurs, actuels ou potentiels, en échange d'une affaire ou en guise de récompense. Les employés et les agents qui se livrent à de tels agissements s'exposent à la résiliation de leur contrat de travail et feront l'objet d'un rapport à l'USDA et au bureau de l'inspecteur général. En outre, la POA informera l'USDA et le bureau de l'inspecteur général de toute offre d'argent, de frais, de commissions, de crédits, de cadeaux, de pourboires, d'objets de valeur ou de compensations à des fournisseurs pour obtenir des contrats.

Les soumissionnaires qui répondent à cet appel d'offres doivent inclure les éléments suivants dans leur proposition :

- Divulguer toute relation proche, familiale ou financière avec le POA ou le personnel du projet. Par exemple, si le cousin d'un soumissionnaire est employé par le projet, le soumissionnaire doit l'indiquer.
- Indiquer toute relation familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires présentant des propositions. Par exemple, si le parent du soumissionnaire possède une société qui soumet une autre proposition, le soumissionnaire doit l'indiquer.
- Certifier que les prix de l'offre ont été déterminés de manière indépendante, sans consultation, communication ou accord avec tout autre soumissionnaire ou concurrent en vue de restreindre la concurrence.
- Certifier que toutes les informations présentées dans la proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
- Veiller à ce que les interdictions de la POA en matière de fraude, de corruption et de pots-de-vin soient comprises et acceptées.

Veillez contacter compliance@partners.net pour poser des questions ou faire part de vos préoccupations concernant les informations susmentionnées ou pour signaler toute infraction potentielle. Les infractions potentielles peuvent également être signalées directement à POA.

En signant la présente proposition, l'offrant confirme qu'il se conforme à cette norme et garantit qu'il ne tentera pas d'influencer le personnel de la POA ou le gouvernement par le biais de pots-de-vin, de gratifications, de paiements de facilitation, de commissions occultes ou de fraudes. L'offrant reconnaît également que la violation de cette politique peut entraîner la résiliation du



contrat, le remboursement des fonds non autorisés pour des actes de corruption, ainsi que la suspension et l'exclusion éventuelles par le gouvernement des États-Unis.



Tout soumissionnaire estimant avoir été traité de manière inéquitable ou injuste peut soumettre une plainte ou une protestation à l'équipe de conformité de la POA à l'adresse compliance@partners.net. Vous pouvez demander la confidentialité de votre demande.

Section I : Objectif

POA, l'organisme chargé de la mise en œuvre du programme Food for Progress Mauritanie de l'USDA, invite les soumissionnaires qualifiés à présenter des propositions pour la fourniture d'une évaluation de l'entreposage frigorifique mauritanien en appui à la mise en œuvre du programme.

L'objectif de l'évaluation de l'entreposage frigorifique est de comprendre le statut de l'entreposage frigorifique en Mauritanie, le potentiel des entreprises d'entreposage frigorifique, et les exigences de l'environnement favorable à l'expansion de l'infrastructure post-récolte principalement pour l'horticulture. L'évaluation comprendra la cartographie des points clés du marché, la détermination des investisseurs potentiels, l'identification des solutions techniques, la fourniture d'entreprises idéales/de sites d'équipement et d'entreprises cadres de pipeline d'investissement. Elle comprendra des détails sur la manière d'évaluer l'état de préparation des entreprises à l'investissement et sur les étapes du développement d'une entreprise d'entreposage frigorifique, de la création à l'exploitation. Elle identifiera également les mécanismes de financement potentiels pour l'investissement. L'évaluation fournira des recommandations à l'USDA FFPr Mauritanie pour guider l'investissement dans l'industrie mauritanienne de l'entreposage frigorifique. Le fournisseur sélectionné travaillera en outre à conduire ou à faciliter le renforcement des capacités des entreprises d'entreposage frigorifique en Mauritanie avec les parties prenantes concernées.

Le POA prévoit d'attribuer un bon de commande à prix fixe. Ce type de contrat est susceptible d'être modifié au cours des négociations.

Section II : Instructions générales à l'intention de Offerors

L'"offrant", le "contractant" et/ou le "soumissionnaire" est une entreprise qui propose des travaux dans le cadre du présent appel d'offres. Le terme "offre" et/ou "proposition" désigne l'ensemble des documents que l'entreprise soumet pour proposer les travaux.

Les offerants qui souhaitent répondre à cet appel d'offres doivent soumettre des propositions en anglais (les offerants peuvent utiliser un logiciel de traduction mais seront responsables de la qualité de tous les documents soumis en anglais) conformément aux instructions suivantes. Les offerants sont tenus de prendre connaissance de toutes les instructions et spécifications contenues dans le présent appel d'offres. S'ils ne le font pas, c'est à leurs risques et périls. Si l'appel d'offres est modifié, tous les termes et conditions non modifiés dans la modification resteront inchangés.

L'émission de cet appel d'offres n'oblige en aucun cas la POA à attribuer un contrat. Les coûts liés à la préparation ou à la soumission de leur proposition ne seront pas remboursés aux offerants.



La POA ne sera en aucun cas responsable de ces coûts.

Le gestionnaire de projet désigné par la POA inspectera de temps à autre les services en cours d'exécution pour déterminer si les activités sont exécutées de manière satisfaisante et si tous les éléments suivants sont réunis



l'équipement ou les fournitures sont d'une qualité et de normes acceptables. Le contractant est responsable de toute contre-mesure ou action corrective, dans le cadre du présent appel d'offres, qui pourrait être exigée par le POA à la suite d'une telle inspection.

A. Soumission

Les propositions doivent être soumises par voie électronique et doivent être présentées au plus tard le 30 juin 2024 à 18 h 00 (heure de l'Est), à l'adresse procurementmauritania@partners.net. Les propositions soumises par courriel doivent mentionner le numéro de l'appel d'offres et le titre de l'activité dans la ligne d'objet du courriel. Les propositions techniques et financières doivent être soumises dans un (1) seul courriel.

La soumission à la POA d'une proposition en réponse à cet appel d'offres constitue une offre et indique que l'offrant accepte les termes et conditions de cet appel d'offres et de ses annexes. La POA se réserve le droit de ne pas évaluer une proposition non conforme ou incomplète.

B. Lettre d'accompagnement de la proposition

Une lettre d'accompagnement doit être jointe à la proposition sur le papier à en-tête de la société de l'offrant, avec une signature dûment autorisée et le cachet de la société, en utilisant l'annexe A comme modèle de présentation. La lettre d'accompagnement doit comprendre les éléments suivants :

- L'offrant certifiera une période de validité de (indiquer le nombre de jours calendaires) jours pour les prix fournis.
- Accuser réception des modifications apportées à l'appel d'offres.

C. Questions relatives à l'appel d'offres

Il incombe à chaque offrant de lire et de respecter les termes et conditions du présent appel d'offres. Les demandes d'éclaircissements ou d'informations complémentaires doivent être soumises par écrit, par courrier électronique, à l'adresse procurementmauritania@partners.net. Il ne sera pas répondu aux questions par téléphone. Toute information verbale reçue d'un employé de la POA ou d'une autre entité ne sera pas considérée comme une réponse officielle à une question concernant cet appel d'offres.

Des copies des questions et des réponses seront distribuées par écrit à tous les soumissionnaires potentiels qui sont enregistrés comme ayant reçu cet appel d'offres après la date de soumission spécifiée ci-dessus.

Section III : Éligibilité Information

Les soumissionnaires qui peuvent démontrer leur expérience en matière d'évaluation de la chaîne du froid en Afrique et leur capacité à attirer des investissements seront encouragés.

A. Pays interdits



La POA doit vérifier l'origine et la nationalité des biens et services et s'assurer (dans toute la mesure du possible) qu'elle ne se procure pas de biens ou de services auprès de pays interdits ou de tout autre pays.



une partie soumise à des restrictions sur la [liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées](#) tenue par le Trésor américain, le [System of Award Management](#) ou la [liste des désignations de sécurité](#) des Nations unies.

La liste actuelle des pays soumis à des sanctions globales comprend Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Les marchandises ne peuvent pas transiter ou être assemblées dans des pays d'origine ou de nationalité faisant l'objet de sanctions globales, et le vendeur ne peut pas être détenu ou contrôlé par un pays interdit.

En soumettant une proposition en réponse à cet appel d'offres, les offrants confirment qu'ils ne violent pas les exigences relatives à la source et à la nationalité des biens ou des services proposés et que les biens et les services sont conformes au code géographique et aux exclusions relatives aux pays interdits décrites ci-dessus.

Section III : Champ d'application et description de l'opportunité de contrat

A. Champ d'application

L'évaluation de l'entreposage frigorifique vise à identifier les opportunités d'investissement dans les entreprises d'entreposage frigorifique en Mauritanie. L'évaluation couvrira les zones géographiques du projet Food for Progress de l'USDA, à savoir les régions de la vallée du fleuve Sénégal du Trarza, du Brakna, du Gorgol, de l'Assaba, du Guidimakha et de Nouakchott. Le Trarza, le Brakna, le Gorgol et les axes de transport vers Nouakchott doivent être considérés comme des priorités absolues ; les régions de l'Assaba et du Guidimakha doivent être considérées comme des régions d'intérêt secondaire ou tertiaire. Les cultures susceptibles d'être ciblées par ce projet sont la pomme de terre, la tomate, l'oignon, la carotte, le citron vert, la mangue, le chou, l'aubergine, le gombo, la laitue, la banane et/ou la papaye. Le projet vise également à renforcer les capacités techniques de stockage à froid des principales parties prenantes en Mauritanie et à mobiliser des fonds supplémentaires du secteur privé pour accroître les capacités de stockage à froid.

Le programme Food for Progress de l'USDA investira dans les entreprises post-récolte tout au long du projet par le biais de mécanismes de subvention. L'objectif est que ces investissements répondent aux forces du marché et à la demande d'entreprises post-récolte en Mauritanie. L'évaluation servira de base pour orienter les investissements du projet dans les capacités post-récolte et pour catalyser des investissements supplémentaires des secteurs privé et public. L'évaluation s'appuiera sur l'analyse de données qualitatives et quantitatives pour déterminer l'intérêt des investisseurs et leur volonté de se lancer dans la gestion d'entreprises d'entreposage frigorifique.

L'évaluation se concentrera sur les possibilités d'investissement dans l'entreposage frigorifique au niveau de l'exploitation, du marché et du port. Pour ce faire, elle évaluera le potentiel du marché pour le stockage des produits horticoles et d'autres articles pertinents, tels que les produits pharmaceutiques, tout au long de l'année. Pour ce faire, les propositions doivent présenter une stratégie de vue d'ensemble du marché qui résume les échanges actuels de produits agricoles et d'autres produits dépendants de l'entreposage. Les propositions doivent définir une approche pour



déterminer le flux de marchandises à travers la Mauritanie qui bénéficierait d'un stockage à froid, en gardant à l'esprit l'approche de la chaîne de valeur complète dans le pays pour le stockage à froid.

Les propositions doivent présenter une stratégie qui analyse la capacité actuelle de stockage à froid et à sec en Mauritanie. Cela comprendra le stockage existant au niveau de la ferme, du marché, du port et de la capacité de transport à température contrôlée. Cette analyse devrait s'étendre à d'autres industries et secteurs pertinents afin de développer une compréhension claire de la situation actuelle du stockage à froid et à sec en Mauritanie. L'étude doit prendre en compte la disponibilité des sources d'énergie sur les sites identifiés, y compris les projets existants et ceux prévus pour les trois prochaines années. La priorité doit être donnée aux sources d'énergie renouvelables dans la mesure du possible. En outre, l'étude doit prendre en compte l'approvisionnement énergétique actuel en termes de capacité et de couverture, en reconnaissant que, bien que l'énergie soit disponible, la capacité est souvent insuffisante et la maintenance limitée. Les fournisseurs devraient établir des contacts préliminaires avec les entreprises qu'ils recommandent et avec lesquelles ils ont déjà des contacts, afin de tirer parti de leur expérience.

L'évaluation doit clairement mettre en évidence les conditions clés ou les atouts physiques des entreprises de la chaîne du froid, tels que les obstacles, les emplacements pertinents et les sources d'énergie. L'entreprise sélectionnée cartographiera les zones de production et les points de marché à l'aide de la technologie SIG. L'analyse des facteurs favorables doit inclure la qualité des routes, les politiques publiques pertinentes, les autres programmes de développement internationaux et la disponibilité des services publics, entre autres. Cette évaluation doit inclure des réunions avec le gouvernement, en particulier avec le ministère de l'économie, le ministère de l'agriculture et l'agence de promotion des investissements. En outre, des réunions avec les banques locales et la Caisse des Dépôts et de Développement sont essentielles pour mieux comprendre l'environnement d'investissement et l'améliorer afin de promouvoir les investissements privés. L'étude doit également être coordonnée avec les projets en cours, en particulier ceux soutenus par les donateurs actuels en Mauritanie. Les propositions doivent inclure des moyens novateurs et efficaces de diffuser les informations générées par l'évaluation, tels que des webinaires nationaux et internationaux ciblés et des événements sur l'investissement.

Les propositions doivent présenter des solutions techniques pertinentes pour le secteur mauritanien du stockage. Cela comprendra les modèles de stockage ainsi que les options de sources d'énergie renouvelable. Les fournisseurs doivent établir des contacts préliminaires avec les entreprises qu'ils recommandent et créer/établir des contacts pour tirer parti de la situation.

Le cabinet sélectionné mènera des entretiens avec des investisseurs nationaux et internationaux potentiels. Les entretiens menés dans le cadre de l'évaluation permettront de déterminer la viabilité et l'intérêt des entreprises d'entreposage frigorifique en Mauritanie. Les propositions doivent inclure des moyens innovants et efficaces pour diffuser les informations générées par l'évaluation, tels que des webinaires nationaux et internationaux ciblés et des événements d'investissement.

En outre, le vendeur doit proposer un plan visant à définir un cadre théorique pour la filière, y compris des détails sur la manière d'évaluer l'état de préparation des entreprises à l'investissement et les étapes nécessaires au développement d'une entreprise d'entreposage frigorifique, de la création à l'**exploitation**, pour l'investissement dans l'entreposage frigorifique. La filière doit inclure des entreprises existantes travaillant dans le secteur ou dans des fonctions similaires. Les propositions doivent inclure un plan de mise en relation des investisseurs avec les entreprises du pipeline. La POA s'attend à ce que de nombreuses entreprises démarrent à partir de zéro et que les investisseurs soient, dans de nombreux cas, des entreprises ou des investisseurs



cherchant à entrer dans le secteur de l'entreposage frigorifique. Il est spécifiquement recommandé de procéder à une analyse de la filière :

Critères d'identification : Définir des critères clairs pour sélectionner les entreprises à inclure dans la réserve, tels que la santé financière, l'évolutivité, l'infrastructure existante et la demande du marché.

Étapes de développement : Décrire les étapes du développement des entreprises de pipelines, des études de faisabilité aux projets pilotes et à la mise en œuvre à grande échelle.

Connexion avec les investisseurs : Détailler comment il sera possible de faciliter les connexions entre les investisseurs et les entreprises du secteur des pipelines, y compris les événements de mise en réseau, les plates-formes de mise en relation et les mécanismes de soutien continu.

Le cabinet sélectionné recommandera à l'USDA FFPr Mauritanie des mécanismes de subvention pour fournir un financement aux entreprises privées qui sont intéressées / désireuses d'investir dans des entreprises d'entreposage frigorifique. Ces recommandations d'évaluation sur les bénéficiaires potentiels incluront des informations sur les technologies à promouvoir, les tailles d'équipement viables et les emplacements appropriés. Les propositions doivent présenter des stratégies de co-investissement avec la filière et les investisseurs dans les technologies et les infrastructures d'entreposage frigorifique. Les propositions doivent prévoir des entretiens avec les investisseurs/la filière afin de déterminer le montant qu'ils sont prêts à investir. Spécifiquement pour la **stratégie d'engagement des investisseurs :**

Cartographie et profilage : Élaborer une carte détaillée des investisseurs potentiels, y compris leurs critères d'investissement, leurs investissements antérieurs et leurs intérêts stratégiques.

Sensibilisation ciblée : Mettre en œuvre un plan de sensibilisation ciblé comprenant des propositions d'investissement détaillées et des études de cas de projets d'entreposage frigorifique réussis.

Mécanismes de suivi : Mettre en place des mécanismes de suivi pour maintenir l'intérêt et l'engagement des investisseurs tout au long du cycle de vie du projet.

En outre, en ce qui concerne le rôle du secteur privé dans cette étude sur la chaîne du froid, veuillez inclure des sections sur les points suivants :

Intégration dans la planification : Détailler la manière dont le secteur privé sera intégré dans les processus de planification et de prise de décision, y compris la participation à des conseils consultatifs ou à des comités de pilotage.

Partenariats public-privé (PPP) : Mettre en évidence les possibilités de PPP, en fournissant des exemples de modèles réussis dans des contextes similaires.

Atténuation des risques : Examiner les mécanismes de partage des risques et les garanties visant à encourager les investissements du secteur privé, tels que le cofinancement, les subventions et les produits d'assurance.

Enfin, les propositions doivent inclure des plans visant à organiser des sessions d'information sur le renforcement des capacités en matière d'entreposage frigorifique, en personne ou à distance, pour le personnel de l'USDA FFPr Mauritanie et les parties prenantes concernées. Ces sessions techniques et de renforcement des capacités devraient s'appuyer sur les informations recueillies lors de l'évaluation et sur les meilleures pratiques mondiales. Il est recommandé d'intégrer dans les propositions des voyages d'étude, des échanges et d'autres moyens d'accroître les capacités techniques en matière d'entreposage frigorifique en Mauritanie.

B. Résultats attendus

Les propositions doivent porter sur les résultats escomptés suivants :

- Possibilités et contraintes en matière de transport.
- Sources d'énergie.



- Cartographier les principaux points de regroupement post-récolte et de marché ainsi que les zones de production à l'aide d'un SIG.
- Identifier les solutions techniques en matière de stockage, de transport et de traitement du froid. Il s'agit notamment de déterminer les meilleures options énergétiques pour chaque technologie.
- Effectuer une modélisation économique des investissements à différentes échelles.

- Élaborer un ensemble de solutions techniques comme indiqué ci-dessous.
- Formuler des recommandations pour l'implantation des entreprises et des équipements.
- Identifier les mécanismes de financement potentiels.
- Déterminer les investisseurs potentiels avec le personnel de la POA/Mauritanie.
- Soutenir les événements qui diffusent des informations aux parties prenantes telles que les investisseurs, le gouvernement mauritanien et l'USDA à Nouakchott.
- Organiser des sessions de formation pour renforcer les capacités de stockage du froid de l'USDA FFPr Mauritanie et des parties prenantes concernées.
- Soutenir la POA pour créer des mécanismes de subvention innovants pour les investissements dans le domaine du stockage post-récolte.

C. Calendrier prévu

ACTIVITÉ	PÉRIODE DE TEMPS
Évaluation de l'environnement favorable à l'entreposage frigorifique : <ul style="list-style-type: none"> • Stockage existant cartographié. • Les points clés du marché sont cartographiés. • Sources d'énergie et fiabilité. • Possibilités et contraintes en matière de transport. • Mener des entretiens avec des experts en la matière. • Modélisation de la production à haut niveau et capacité de charge. • L'accès au financement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluer la finance mixte et l'intérêt des institutions financières pour l'investissement. 	juillet 2024
Modélisation économique <ul style="list-style-type: none"> • Modélisation économique des coûts, du rendement et de la maintenance à court, moyen et long terme. 	août 2024
Ensemble de solutions techniques : <ul style="list-style-type: none"> • Options pour le stockage à la ferme. • Options pour le stockage sur le marché. • Options pour un stockage à plus grande échelle. • Équipement de traitement. • Recommandations sur l'emplacement des installations. 	Août/Septembre 2024
Stratégie de sensibilisation des investisseurs : <ul style="list-style-type: none"> • Créer un profil d'investisseur. • Mener des entretiens avec les investisseurs. • Assurer la diffusion par le biais d'un webinaire ou d'une autre méthode. • Analyse de l'état de préparation du pipeline (y compris des détails sur la manière d'évaluer 	Juillet 2024 - Décembre 2024



l'état de préparation des entreprises)	
Mécanismes d'investissement <ul style="list-style-type: none">• Soutenir la POA dans la création de mécanismes pour les investissements post-récolte.	Janvier 2025

<ul style="list-style-type: none"> Évaluer l'intérêt de la finance mixte et des institutions financières pour l'investissement 	
Renforcement des capacités <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités du personnel de l'USDA FFPr Mauritanie et des parties prenantes concernées. 	Janvier 2025 - juin 2025

D. Instructions pour les propositions techniques (14 PAGES MAXIMUM)

Les propositions techniques doivent comprendre les éléments suivants

1. Approche technique - Description des services proposés qui satisfont ou dépassent les spécifications techniques ou l'étendue des travaux. La proposition doit montrer comment l'offrant prévoit d'effectuer le travail et décrire une approche qui démontre que le travail sera effectué dans les délais et de manière acceptable. Les propositions doivent décrire les stratégies qui permettront d'impliquer le secteur privé.
2. Approche de gestion - Description du personnel de l'offrant affecté au projet. La proposition doit décrire comment les membres de l'équipe proposée possèdent l'expérience et les capacités nécessaires pour mener à bien l'approche technique. Les propositions doivent inclure des CV pour les postes suivants :
 - a. Évaluateur principal/gestionnaire de projet : L'évaluateur principal/chef de projet doit être titulaire d'un diplôme supérieur en commerce, en économie ou dans un domaine connexe, avoir au moins 10 ans d'expérience dans la mise en œuvre d'évaluations similaires de l'entreposage frigorifique et avoir démontré sa capacité à mettre en œuvre des projets d'évaluation de l'entreposage frigorifique en collaboration avec les secteurs public et privé. Le gestionnaire de projet doit avoir une expérience avérée dans l'obtention d'investissements dans les infrastructures de stockage du froid.
 - b. Chef de projet adjoint : Le gestionnaire de projet adjoint doit être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en économie, en sécurité alimentaire, en commerce ou dans une discipline connexe.
5 ans d'expérience dans la mise en œuvre d'évaluations similaires de l'entreposage frigorifique, et expérience dans la conduite d'évaluations de l'entreposage frigorifique, de préférence en Afrique de l'Ouest.
 - c. Responsable de la formation : Le responsable de la formation doit être titulaire d'un diplôme supérieur en commerce, en enseignement agricole ou dans un domaine connexe et avoir au moins cinq ans d'expérience dans la gestion de programmes de renforcement des capacités en matière d'entreposage frigorifique dans des contextes de développement en Afrique.
3. Prestations antérieures - Fournir une liste d'au moins trois (3) contrats récents de portée et de durée similaires. Les informations doivent être fournies sous forme de tableau et inclure le nom légal et l'adresse de l'organisation pour laquelle les services ont été fournis, une description du travail effectué, la durée du travail et la valeur du contrat, une description des problèmes rencontrés et de la manière dont ils ont été résolus, ainsi que le numéro de téléphone actuel d'un représentant responsable et compétent de l'organisation. Voir l'annexe B.



E. Instructions pour les propositions de coûts/prix

L'offrant fournit un budget et un descriptif budgétaire entièrement détaillés sur le modèle fourni à l'annexe C. Les offrants complètent le modèle en incluant autant d'informations détaillées que possible.

Section IV : Informations sur l'attribution et Évaluation

A. Estimation des fonds disponibles

L'objectif de cet appel d'offres est d'attribuer un contrat. Les propositions d'un montant supérieur à 275 000 USD ne seront pas examinées et les propositions inférieures à ce montant seront évaluées sur la base de leur valeur technique et de leur rapport coût-efficacité.

B. Période d'exécution

Suite à la notification, POA informera les bénéficiaires des prochaines étapes pour formaliser et recevoir le contrat. La période d'exécution s'étendra de juillet 2024 à juin 2025.

C. Détermination de la responsabilité

La POA ne conclura aucun type d'accord avec un soumissionnaire avant de s'être assurée de sa responsabilité. Lors de l'évaluation de la responsabilité de l'offrant, les facteurs suivants sont pris en considération :

1. Fournir la preuve des licences commerciales requises pour opérer dans le pays d'accueil.
2. Disposer de ressources financières suffisantes pour financer et exécuter le travail ou livrer les marchandises ou avoir la capacité d'obtenir des ressources financières.
3. Capacité à respecter les délais de livraison ou d'exécution requis ou proposés.
4. Avoir des antécédents satisfaisants.
5. Avoir des antécédents satisfaisants en matière d'intégrité et d'éthique des affaires.
6. Avoir l'organisation, l'expérience, les contrôles comptables et opérationnels et les compétences techniques nécessaires.
7. Être qualifié et éligible pour effectuer le travail en vertu des lois et règlements applicables.

D. Critères d'évaluation

Chaque proposition sera évaluée et notée en fonction des critères d'évaluation énoncés dans le tableau ci-dessous.

Critères d'évaluation	Sous-critères d'évaluation	Maximum de points
Approche technique	Évaluation de l'environnement favorable à l'entreposage frigorifique - 5 points	35 points
	Modélisation économique pour démontrer la viabilité de l'investissement dans l'entreposage frigorifique - 5 points	
	Identification des solutions techniques - 10 points	
	Stratégie d'investissement/cadre de référence/méthodologie d'évaluation et de sensibilisation - 10 points	

	Plan de renforcement des capacités et mécanisme de financement axé sur la durabilité des connaissances et de la mise en œuvre de la chaîne du froid - 5 points		
Approche de la gestion ou qualifications du personnel	Chef de projet	Titres universitaires, années d'expérience pertinente - 9 points	20 points
	Assistant chef de projet	Titres universitaires, années d'expérience pertinente - 6 points	
	Responsable de la formation	Titres universitaires, années d'expérience pertinente - 5 points	
Capacités de l'entreprise ou performances passées	Expérience dans la réalisation d'au moins trois évaluations similaires - 10 points		20 points
	Expérience de travail en Afrique de l'Ouest ou en Mauritanie - 10 points		
Proposition de coût/prix	Les coûts sont basés sur une valeur de marché compétitive, preuves à l'appui - 10 points		25 points
	Les coûts sont raisonnables et compétitifs pour la réalisation des prestations - 15 points		
Total des points			100 points

La POA examinera toutes les propositions, attribuera le marché sur la base des critères d'évaluation techniques et financiers susmentionnés et sélectionnera l'offrant dont la proposition présente le meilleur rapport qualité-prix pour la POA. La POA peut également exclure une offre de l'examen si elle détermine que l'offrant n'est pas "responsable", c'est-à-dire qu'il n'a pas les capacités de gestion et financières requises pour effectuer le travail demandé. La POA peut attribuer le marché à un soumissionnaire sans discussion. L'offre initiale doit donc contenir le meilleur prix et les meilleures conditions techniques du soumissionnaire.

Section V : Candidature et Soumission

A. Format de la demande de proposition

Les demandes ne doivent pas dépasser un total de 14 pages et doivent utiliser la police Times New Roman de 12 points, à simple interligne, dactylographiées sur du papier standard de 8 ½" x 11" avec des marges d'un pouce, et chaque page doit être numérotée consécutivement. Gardez à l'esprit la limitation du nombre de pages pour chaque section de la demande de proposition, comme indiqué ci-dessous. Toute page supplémentaire dépassant ce nombre ne sera pas examinée par le comité d'examen.

- Page de couverture (1 page)
- Table des matières (1 page)
- Exposé des motifs de la proposition (14 pages maximum)



- Budget (sans limite)
- Budget narratif (pas de limite)
- Annexes (10 pages maximum)

B. Processus de soumission

Les propositions doivent être soumises avant la date limite indiquée sur la page de couverture du présent appel d'offres. Les demandes reçues en retard ou incomplètes ne seront pas prises en compte dans la procédure d'examen. Aucune demande ne sera acceptée par courrier électronique, sauf instructions contraires de la POA. **Les candidatures doivent être soumises en anglais.**

Section VI : Conditions et Conditions

- a) Suspension et exclusion : Le soumissionnaire retenu ne peut faire l'objet d'une exclusion, d'une suspension ou d'une décision d'inéligibilité à l'attribution d'un contrat par le gouvernement des États-Unis.
- b) Certification de la rémunération des cadres : La FAR 52.204-10 exige que la POA, en tant qu'entrepreneur principal pour les contrats du gouvernement fédéral américain, communique les niveaux de rémunération des cinq cadres dirigeants des sous-traitants les mieux rémunérés au système de rapport sur les subventions du Federal Funding Accountability and Transparency Reporting System (FSRS).
- c) Décret sur le financement du terrorisme : Il est rappelé au contractant que les décrets et les lois des États-Unis interdisent les transactions et la fourniture de ressources et de soutien aux personnes et aux organisations associées au terrorisme. Il est de la responsabilité juridique du contractant/bénéficiaire de veiller au respect de ces décrets et lois. Les bénéficiaires ne peuvent pas s'engager ou fournir des ressources ou un soutien aux personnes et organisations associées au terrorisme. Il est interdit de fournir un soutien ou des ressources à des personnes ou à des entités figurant sur la [liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées](#) tenue par le Trésor américain, le [système de gestion des adjudications](#) ou la [liste des désignations de sécurité](#) des Nations unies.
- d) Traite des personnes : La traite des personnes est interdite au contractant (telle que définie dans le Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants), l'obtention de services sexuels tarifés et le recours au travail forcé pendant la durée du présent marché.
- e) Certification et divulgation concernant les paiements destinés à influencer certaines transactions fédérales : Le soumissionnaire certifie qu'il est actuellement en conformité avec la FAR 52.203-11, Certification and Disclosure Regarding Payment to Influence Certain Federal Transactions, et qu'il continuera à s'y conformer.
- f) Conflit d'intérêt organisationnel : Le soumissionnaire certifie qu'il se conformera à la partie 9.5 de la FAR, intitulée " Conflit d'intérêts au sein de l'organisation ". Le Soumissionnaire certifie qu'il n'a pas connaissance d'informations concernant l'existence d'un conflit d'intérêts organisationnel potentiel. Le soumissionnaire certifie en outre que s'il a connaissance d'informations relatives à l'existence possible d'un conflit d'intérêts, il fournira immédiatement à la POA une déclaration décrivant ces informations.



- g) Interdiction des installations séparées : Le soumissionnaire certifie qu'il est en conformité avec la FAR 52.222-21, Prohibition on Segregated Facilities.

- h) *Égalité des chances* : Le soumissionnaire certifie qu'il ne pratique aucune discrimination à l'encontre des employés ou des candidats à l'emploi en raison de l'âge, du sexe, de la religion, du handicap, de la race, de la croyance, de la couleur ou de l'origine nationale.
- i) *Droit du travail* : Le soumissionnaire certifie qu'il respecte toutes les lois locales sur le travail.
- j) *Règlement sur les acquisitions fédérales (FAR)* : Le soumissionnaire certifie qu'il connaît la [Federal Acquisition Regulation \(FAR\)](#) et qu'il n'enfreint pas les certifications requises dans les clauses applicables de la FAR, y compris, mais sans s'y limiter, les certifications relatives au lobbying, aux pots-de-vin, à l'égalité des chances en matière d'emploi, à l'action positive et aux paiements destinés à influencer les transactions fédérales.
- k) *Conformité des employés* : Le soumissionnaire garantit qu'il exigera de tous les employés, entités et personnes fournissant des services dans le cadre de l'exécution d'un bon de commande de l'AOP qu'ils se conforment aux dispositions du bon de commande et à toutes les lois fédérales, nationales, locales et réglementaires en rapport avec le travail associé à ce bon de commande.

En soumettant une proposition, les candidats acceptent de se conformer pleinement aux conditions susmentionnées et à toutes les clauses applicables du gouvernement fédéral américain contenues dans le présent document, et devront signer ces déclarations et certifications au moment de l'attribution du marché.

FIN DE L'APPEL À PROPOSITIONS



Annexe A

Nous, soussignés, fournissons le devis ci-joint conformément à l'appel d'offres no _____ émis le _____

Le devis ci-joint est établi pour un prix total de (XXXXXXXX) _____ (valeur en lettres et en chiffres).

Je certifie une durée de validité de XX (jours) pour les prix indiqués dans le devis ci-joint. Notre devis nous engage sous réserve de modifications.

Nous comprenons que la POA n'est pas obligée d'accepter le devis reçu.

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Nom du représentant autorisé :

Fonction du représentant autorisé ;

Adresse électronique :

Téléphone :

Signature de la personne autorisée :

Liste de contrôle

- Document 1 : Annexe A, complétée
- Document 2 : Proposition technique détaillée
- Document 3 : Proposition de coût détaillée
- Document 4 : Documents d'incorporation
- Document 5 : Numéro d'identification fiscale
- Document 6 : Photocopie de la carte d'identité du représentant légal

Annexe B

Indiquez les projets qui illustrent le mieux votre expérience professionnelle en rapport avec le présent appel d'offres, en les classant par ordre décroissant de date d'achèvement. Les projets doivent avoir été réalisés au cours des trois dernières années. Les projets entrepris au cours des six dernières années peuvent être pris en considération à la discrétion du comité d'évaluation.

#	Titre du projet	Description des activités	Lieu Province/District	Nom du client / Numéro de téléphone	Coût en US\$	Dates de début et de fin	Achévé dans les délais (Oui/Non)	Lettre d'achèvement reçue ? (Oui/Non)	Type d'accord, de contrat de sous-traitance, de subvention, de commande (prix fixe, coût remboursable)
1									
2									
3									
4									
5									